

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

GARAGES

OBJET :

**VENTE GARAGES
Rue des
Micocouliers**

N° 14/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Huit Février à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Février 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER - MAURY – SANCHEZ - COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – FOURES.

Excusées : Mmes LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Mme BROUSSE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la construction de 5 garages individuels, rue des Micocouliers, les demandes d'acquisition suivantes ont été formulées :

- Mr **PAILLE Francis** : Section AZ n° 160 et n° 164, 2 garages.
- Mr **GAY Charles** : Section AZ n° 161, 1 garage.
- Mr **VERMEERSCH-BROUWERS Henri** : Section AZ n° 163, 1 garage.

La délibération n° 105/2021 en date du 31 Mai 2021 fixe le prix de vente à 20 000 € l'unité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de vente à passer avec les divers acquéreurs.
- **INDIQUE** que les frais notariés seront à la charge des acquéreurs,
- **PRECISE** que les garages non vendus seront mis en location suivant les baux de location en cours sur la commune.

Le Maire,
Alain MARTY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220228-20220228DEL14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022

